

jou (*Kaundinya*) (1); — *puisque vous avez satisfait vos désirs débauchés, — maintenant vous devez rompre cette union; — (fille du clan) Kia-che (Kâcyapâ), relâchez (ce fils du clan) K'iao-tch'en (Kaundinya) — et laissez-le retourner dans la forêt de la montagne.*

N^o 353.

(*Trip.*, XV, 8, p. 34 r^o-34 v^o.)

Autrefois il y avait un brahmane dont le nom de famille était *Song-k'iu* (Çuṅga ?) : il gagnait sa vie en cultivant les champs. Il demanda et obtint une épouse ; elle était belle et avenante ; il se livra au plaisir avec elle ; puis elle enfanta une fille qui, elle aussi, était belle ; on lui choisit un nom personnel et, comme son nom de famille était *Song-k'iu*, on l'appela *Song-k'iu* (Çuṅgâ ?).

Quand elle fut devenue grande, des brahmanes de toutes les diverses familles envoyèrent des lettres ou vinrent pour la demander (en mariage) ; la fille demanda alors à sa mère : « Pourquoi ces étrangers viennent-ils ? — C'est pour vous demander (en mariage) », lui fut-il répondu. La fille dit à sa mère : « Je ne désire pas me marier ; je me plais à tenir une conduite pure. » Sa mère lui répondit : « Cela ne doit pas être ; la règle est que les hommes et les femmes contractent mariage. » Sa fille insista, en disant : « Si je suis chérie de mon père et de ma mère, que personne ne m'épouse. »

Alors le père et la mère, à cause de l'affection qu'ils avaient pour leur fille ne voulurent pas lui faire de la

(1) Entre ces deux clans, les mariages étaient permis (cf. la note de Rouse à la fin du *Jataka* n^o 273).